



LE CONTACT

MOT DU DG



Chers(ères) locataires,

Après un hiver rigoureux, nous accueillons la nouvelle saison avec joie! Cependant, qui dit printemps dit généralement début des chantiers. Cette année n'y fera pas exception à l'OMHQ. À commencer par nos bureaux, au 110, de Courcelette, que nous agrandissons pour mieux vous servir.

Dans nos immeubles HLM, plus de 17 M\$ devraient encore cette année être investis en travaux majeurs. Nouveauté intéressante, près de la moitié de ces investissements toucheront des intérieurs de logement. C'est la preuve que notre stratégie suit son cours et fonctionne. Maintenant que beaucoup des parties collectives (toiture, revêtement, fenêtres, etc.) ont été remises à neuf, nous pouvons progressivement revampier les parties individuelles de nos immeubles (planchers, cuisine, salle de bain, etc.).

Au sein des immeubles touchés, nous mettrons les efforts requis pour faire en sorte que ces périodes de travaux soient vécus le plus positivement possible. Je vous remercie à l'avance pour votre patience et votre précieuse collaboration. Rappelons-nous qu'au final, les résultats des travaux apporteront des avantages considérables à la qualité de vie de chacun!

J'aimerais également vous sensibiliser à l'importance de disposer de vos déchets dans les endroits prévus à cette fin, et non pas par terre, sur les terrains des immeubles. Nous voulons des milieux de vie agréables et valorisants dont vous pouvez être fiers. Ramasser ses déchets, c'est une façon concrète d'y contribuer et ça permet de lutter contre les préjugés envers votre chez-vous.

Profitez bien de l'été!

— Claude Foster, ing.

L'OMHQ



En travaux pour mieux vous servir

Devant l'augmentation de notre volume d'affaires, nous procédons cet été à l'agrandissement de nos bureaux. Le chantier s'échelonnara de mai à septembre. Pendant les travaux, nous demeurerons ouverts. Vous n'avez qu'à suivre les indications aux abords du chantier. Voyez dans l'encadré un avant-goût de la future apparence de nos bureaux.



Appels automatisés et courriels

L'appel automatisé est une pratique qu'utilise de plus en plus l'OMHQ pour rejoindre un grand nombre de locataires en peu de temps. Ne vous surprenez donc pas si vous recevez un appel de la part de l'OMHQ et que vous entendez un message pré enregistré. C'est simplement que l'OMHQ a une information à vous transmettre.

De plus, si vous êtes une ou un habitué(e) du courriel et que vous aimeriez que l'OMHQ communique avec vous de cette façon plus souvent, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse de messagerie (votre courriel) avec votre nom et votre adresse postale au lecontact@omhq.qc.ca.

Prévenir l'instabilité résidentielle en logement social à Québec

L'an dernier, l'OMHQ a mené un projet de recherche-action avec l'organisme Clés en main, programme intersectoriel dont la mission est la réadaptation des clientèles marginalisées par l'accès et le maintien en logement social autonome à Québec. L'objectif de cette étude était de comprendre les besoins des locataires les plus vulnérables et désaffiliés, exposés à des risques importants d'expulsion, puis de mieux s'outiller pour y répondre. Grâce à cette recherche-action, seulement en 2015-2016, 20 locataires ont été maintenus en logement social. Des suites à ce projet sont attendues.

Pour consulter le rapport-synthèse qui présente la méthodologie, les résultats et les recommandations de cette étude, [cliquer ici](#).



Travailleuse sociale, oui, mais spécialiste en organisation communautaire

Depuis 2006, Suzanne Vaillancourt est travailleuse sociale (TS) en «organisation communautaire» au sein de l'équipe de soutien aux milieux de vie de l'OMHQ. Pleine d'énergie, elle est toujours prête à développer des projets qui permettront de rendre nos milieux de vie plus accueillants et intéressants. Elle travaille principalement auprès des associations de locataires dans les immeubles de catégorie «familles» des quartiers Saint-Sauveur, Saint-Roch, des Rivières et à Place Bourlamaque dans la Haute-ville de Québec. Elle est aussi présente dans les secteurs de Val-Bélair, Sainte-Foy et Cap-Rouge.

Contrairement à ce que plusieurs pourraient croire, l'essentiel de son travail ne se fait pas en interventions individuelles auprès de personnes en crise ou ayant des besoins particuliers d'accompagnement et de soutien. Elle est plutôt spécialiste des groupes de tâches, de la mobilisation des milieux, du travail en équipe, de la concertation et du réseautage.

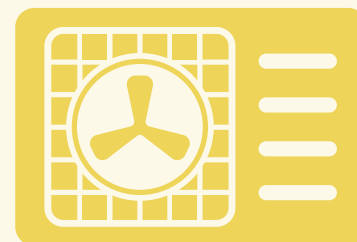
Comme elle est là pour vous aider à faire les choses et non pas les faire à votre place, elle pourra aussi faire les liens avec des partenaires et des ressources dans le milieu, mais il ne faut jamais oublier que ce qui l'anime le plus, c'est votre énergie, votre désir de vous impliquer et de faire de votre milieu un endroit agréable et stimulant. En fait, c'est vous qui demeurez responsable de votre milieu de vie et le succès dépend de votre implication!

NOS IMMEUBLES

Climatiseur

Le beau temps est arrivé, ou presque, nous voulons vous rappeler quelques points importants pour l'installation d'un climatiseur en respect des normes et règles en vigueur.

- Vous devez au préalable aviser l'OMHQ de cette installation;
- Des frais de 5 \$ seront ajoutés mensuellement à votre coût de loyer;
- Pour une installation en bonne et due forme, consulter le guide produit par l'OMHQ sur les climatiseurs. Vous pouvez aussi vous procurer ce document à nos bureaux ou en nous appelant au **418 780-5200**.



CONSULTER LE GUIDE +

Rappel : Entretien sous la responsabilité du locataire

Selon la loi, le locataire est responsable de l'entretien de son logement ainsi que des équipements qui le composent. Vous trouverez quelques exemples ci-dessous :

- Une moustiquaire endommagée;
- Une vitre cassée;
- Une porte défoncée, un mur abîmé;
- Le remplacement des ampoules, du filtre de la hotte de cuisine, la pile du détecteur de fumée, le siège de toilette.

Vous devez donc effectuer vous-même, de façon régulière, les réparations qui s'imposent dans votre logement et en assumer les frais. Autrement, l'OMHQ se verra dans l'obligation de vous réclamer les sommes dues pour les travaux encourus, si ceux-ci ne résultent pas d'un usage normal.

Exercices d'évacuation pendant la période estivale



Plusieurs situations peuvent nécessiter l'évacuation des occupants d'un immeuble.

Peu importe l'évènement, l'évacuation d'un milieu de vie, ça se planifie pour que tout se passe dans le respect, l'ordre et la sécurité. Nous voulons aussi nous assurer d'une bonne collaboration des services d'urgence.

L'exercice annuel d'évacuation est l'occasion de développer la bonne attitude et les bons comportements à avoir devant un réel danger.

Lors de l'exercice d'évacuation, sortez! La sécurité c'est l'affaire de tous!

Demandes d'extermination

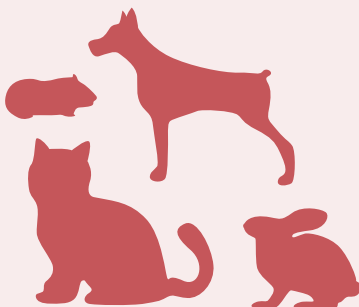
L'OMHQ vous rappelle qu'il est important d'agir rapidement en cas de présence de punaises de lit, de blattes ou de tout autre insecte dans votre logement. C'est le meilleur moyen d'éviter leur propagation. Ce service est sans frais (0 \$), alors n'hésitez jamais à **communiquer au 418 780-5222**.



NOS MILIEUX DE VIE

Nos amis, les animaux...

On entend souvent l'expression : «Les animaux sont les amis de l'homme». Il y a cependant des règles qui s'appliquent et, bien sûr, des responsabilités. C'est dans son Règlement d'immeuble (que vous signez en même temps que votre bail) que l'OMHQ précise ces règles.



Le nombre

L'OMHQ permet la possession d'un chat ou d'un chien. Donc, si vous avez un animal de chaque espèce ou encore deux chiens (parce qu'ils sont petits et ne jappent pas par exemple) ou encore

deux chats (parce qu'ils sont dégriffés et ne dérangent pas par exemple), vous ne respectez pas le règlement et l'OMHQ peut vous demander de vous conformer et de vous départir de l'un de vos animaux.

En laisse, dans les espaces communs intérieurs ou extérieurs

Lorsque vous vous déplacez avec votre animal ou qu'il est avec vous, que ce soit dans les corridors, les ascenseurs, les escaliers ou sur les terrains de l'immeuble, il doit toujours être tenu en laisse. N'oubliez jamais que certaines personnes ont peur des animaux, d'autres se déplacent difficilement et les enfants peuvent provoquer des réactions imprévisibles chez votre animal. Il faut donc être prudent et s'assurer que vous contrôlez en tout temps votre animal.

Les animaux sont interdits dans les salles communautaires, les salons d'étages, les buanderies et les balcons communautaires.

Le respect des autres et du milieu de vie

La présence de votre animal ne doit pas être une source de dérangement pour vos voisins et cela, c'est votre responsabilité.

Les terrains, les patios, les balcons ne sont pas des «toilettes pour animaux à ciel ouvert». Les excréments d'animaux (particulièrement des chiens) doivent toujours être ramassés immédiatement par le propriétaire de l'animal.

Lorsque l'OMHQ doit ramasser les excréments laissés par votre animal devant votre patio ou si la surface de votre balcon est abîmée parce que votre animal y a fait ses besoins pendant tout l'hiver, vous serez facturé pour le travail. Et lorsqu'il faut nettoyer l'ensemble du terrain au printemps parce qu'il y a des excréments un peu partout, tous les propriétaires d'animaux de l'immeuble pourront recevoir une facture partagée.



Une «A.M.I.» pour vous aider

L'OMHQ s'est associé avec le Centre



multiethnique et la Ville de Québec pour réaliser un projet pilote de soutien aux personnes immigrantes. Nous pouvons désormais compter sur une «agente en milieu interculturel» (AMI), Catherine Gaumond, qui, au besoin, offre un soutien aux familles et personnes immigrantes habitant nos immeubles pour faciliter leur adaptation à leur nouvelle réalité. Son lien avec le Centre multiethnique lui permet de compter sur l'expertise de cet organisme. Elle peut ainsi, à certains moments, clarifier, préciser, expliquer les règles ou les façons de faire de l'OMHQ.

Notre collaboration avec Catherine nous permettra de mieux comprendre la réalité de ces personnes qui vivent parmi nous et de les aider à être chez elle parmi et avec nous.

Le bon voisinage, c'est possible... mais ça m'implique

Certains pourraient dire, que le bon voisinage c'est possible, mais pas toujours facile... Le bon voisinage fait souvent appel à des règles simples de politesse et de civisme. Faire attention aux autres, éviter d'avoir des comportements que nous serions les premiers à dénoncer, prendre le temps d'exprimer son point de vue ou ses demandes d'une façon calme et polie et accepter de discuter pour trouver une solution gagnante pour tous, voilà quelques trucs à retenir.

Comme locataire, le premier réflexe est parfois d'appeler l'OMHQ pour lui demander de régler «notre» problème. Cependant, l'OMHQ n'a pas de pouvoirs spéciaux ou de «baguette magique» pour les problèmes de voisinage. Les interventions que nous pouvons faire sont toujours, dans un premier temps, un appel à la collaboration des personnes concernées.

CONSULTER LE DÉPLIANT



La cabane à sucre en ville !

Pour une deuxième année consécutive, l'Association des locataires de Stadacona (quartier Limoilou), a organisé une cabane à sucre sur le site de l'immeuble. Peut-être un peu différente de celle que l'on retrouve habituellement, cette cabane a l'avantage de faciliter la participation d'un plus grand nombre en réduisant les coûts à déboursier pour s'y sucrer le bec. Au programme : tire sur la neige, distribution de soupe aux pois (faite par les locataires) et présence de l'organisme «Un poney dans ma cour » qui a permis aux enfants de faire un tour en plus de permettre à tous de voir de plus près et de caresser chèvres et poules. Un succès qui laisse croire que l'expérience sera reprise!

La première consultation du Maire de Québec sur le thème des jeunes et du vivre ensemble se tient dans un HLM

La Ville de Québec a amorcé une tournée de consultation sur le thème des jeunes et du vivre-ensemble. Dans le cadre de cette activité, le maire de Québec, M. Régis Labeaume, rencontre des élèves fréquentant des écoles secondaires de la capitale, et ce, d'ici la fin mai 2017.

Le 25 avril dernier, la première de cette tournée de consultation s'est tenue auprès des jeunes qui fréquentent l'Ouvre-boîte du Quartier (OBQ), un organisme qui a un point de services sur le site de Place de la Rive (14-16-18 et 20, Marie-de-l'Incarnation). C'est une trentaine de jeunes qui y ont participé.

Une rencontre appréciée de l'ensemble des participants!

CONSEILS PRATIQUES

Vous vivez des changements de situation qui affectent votre capacité à payer le loyer?

Si vos revenus ont diminué ou votre composition familiale a changé en cours de bail, vous pouvez faire une demande de réduction de loyer. Vous devez nous informer, par écrit, du motif de votre requête et joindre les preuves de revenus pour tous les membres du ménage ou les pièces justificatives, s'il y a départ d'un occupant pour la période couverte par la réduction.

Facturable ou non facturable?



Saviez-vous que certaines réparations ou interventions effectuées par un employé de l'OMHQ peuvent vous être facturées?

Le temps accordé à une intervention d'un employé de l'OMHQ dont la cause est sous la responsabilité du locataire est facturable, sur la base de la grille de tarification adoptée par le conseil d'administration de l'OMHQ. Toujours en fonction du contexte de l'intervention, notons quelques-unes des interventions de l'OMHQ qui pourraient vous être facturées :

- Déverrouillage de porte du logement;
- Débouchage de toilette;
- Changement de serrure, si cela ne résulte pas d'une usure normale;
- Déplacement d'un employé à votre demande pour une situation particulière.

Dans le doute, n'hésitez pas à poser la question (facturable ou non facturable?) à l'employé qui prendra votre demande au **418 780-5222**.

Transfert de logement de gré à gré

Après trois ans de résidence dans le même logement, deux ménages de locataires peuvent faire une demande d'échange de logement en s'adressant par écrit à l'OMHQ. Des conditions s'appliquent, ils doivent notamment respecter les catégories et sous-catégories en fonction des besoins de leur ménage et déboursier des frais de 200 \$ par ménage pour l'analyse du dossier.

Pour plus d'information sur cette possibilité, communiquez avec nous au **418 780-5200**.

Programme Vacances-Été

Chaque été, 27 organismes de loisirs, en partenariat avec la Ville de Québec, proposent des activités de camps de jour aux enfants âgés de 5 à 12 ans.

Une mesure d'aide financière existe pour les familles à faibles revenus afin de faciliter l'accès aux camps de jour.

Pour de plus amples renseignements sur l'inscription et les organismes disponibles par territoire desservi, nous vous invitons à consulter cette page sur le site web de la Ville :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/loisirs_sports/programmation_loisirs/pve/



DIVERTISSEMENT

MOTS CACHÉS

Saurez-vous repérer les 14 thèmes ci-dessous issus du Règlement d'immeuble de l'OMHQ? À vous de jouer!

O	S	D	E	N	E	I	G	E	M	E	N	T	S	O	R	D
T	R	A	N	Q	U	I	L	L	I	T	E	W	E	R	E	E
S	Z	K	A	I	M	W	K	P	E	Q	G	H	C	T	S	T
P	E	I	N	T	U	R	E	Y	P	R	M	R	U	U	P	E
Z	D	E	F	R	I	M	A	L	A	F	Z	C	R	E	O	C
D	W	N	M	V	A	R	A	N	O	E	P	X	I	T	N	T
T	Y	C	A	X	D	O	P	X	G	V	E	H	T	N	S	E
Y	G	O	G	P	W	I	E	R	O	E	R	D	E	S	A	U
R	E	M	O	R	Q	U	A	G	E	O	M	Z	O	I	B	R
D	I	B	A	C	L	I	M	A	T	I	S	E	U	R	I	Y
T	E	R	R	N	W	M	Y	F	T	B	I	U	N	Y	L	G
Y	C	E	Q	G	I	A	R	T	K	A	I	H	T	T	I	Z
D	Q	M	O	O	U	M	O	G	M	L	U	I	A	W	T	E
E	G	E	L	P	L	F	A	E	W	C	Z	X	B	O	E	K
A	A	N	L	L	Z	U	S	U	F	O	V	A	A	M	Z	O
U	B	T	E	W	P	X	K	M	X	N	G	O	C	U	W	S
S	T	A	T	I	O	N	N	E	M	E	N	T	R	B	X	R

Remorquage
Sécurité
Peinture
Encombrement
Stationnement

Déneigement
Climatiseur
Rangement
Tranquillité
Détecteur

Balcon
Animaux
Responsabilité
Tabac

S	T	A	T	I	O	N	N	E	M	E	N	T	R	B	X	R
U	B	T	E	W	P	X	K	M	X	N	G	O	C	U	W	S
A	A	N	L	L	Z	U	S	U	F	O	V	A	A	M	Z	O
E	G	E	L	P	L	F	A	E	W	C	Z	X	B	O	E	K
D	Q	M	O	O	U	M	O	G	M	L	U	I	A	W	T	E
Y	C	E	Q	G	I	A	R	T	K	A	I	H	T	T	I	Z
T	E	R	R	N	W	M	Y	F	T	B	I	U	N	Y	L	G
D	I	B	A	C	L	I	M	A	T	I	S	E	U	R	I	Y
R	E	M	O	R	Q	U	A	G	E	O	M	Z	O	I	B	R
Y	G	O	G	P	W	I	E	R	O	E	R	D	E	S	A	U
T	Y	C	A	X	D	O	P	X	G	V	E	H	T	N	S	E
D	W	N	M	V	A	R	A	N	O	E	P	X	I	T	N	T
Z	D	E	F	R	I	M	A	L	A	F	Z	C	R	E	O	C
P	E	I	N	T	U	R	E	Y	P	R	M	R	U	U	P	E
S	Z	K	A	I	M	W	K	P	E	Q	G	H	C	T	S	T
T	R	A	N	Q	U	I	L	L	I	T	E	W	E	R	E	E
O	S	D	E	N	E	I	G	E	M	E	N	T	S	O	R	D

SOLUTION

NOUS JOINDRE



www.omhq.qc.ca



110 rue de Courcelette, Québec (Qc) G1N 4T4



Renseignements généraux **418 780-5200**

Demandes de réparation **418 780-5222**

URGENCES :

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 **418 691-6647**



Heures d'ouverture de nos bureaux

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Horaire d'été

En période estivale, soit à compter de la Fête nationale jusqu'au congé de la Fête du travail, l'ouverture des bureaux se fait à compter de 13 h 30 en après-midi.



Rappel des congés fériés

Lundi 22 mai 2017 | Fête – Journée nationale des Patriotes

Vendredi 23 juin 2017 | Fête nationale du Québec

Vendredi 30 juin 2017 | Fête du Canada

Lundi 4 septembre 2017 | Fête du Travail

INFO SANTÉ : 811

SERVICE 211

*Service d'information et de référence
sur les ressources communautaires existantes*

URGENCE : 911

Police / Ambulance / Pompier

Convention de la poste-publication no : 40009062
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
OMHQ – 110, rue de Courcelette, Québec (Québec) G1N 4T4
Courriel : lecontact@omhq.qc.ca

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Canada, juin 2003
ISSN 1703 - 3829
Bulletin d'échange d'information Le Contact